

refusa de voter la somme nécessaire, (environ 2,500 francs), pour réparer la toiture de notre église qui menace de s'effondrer.

La bonne volonté et les sacrifices de la population, composée de pauvres marins-pêcheurs, ne peuvent arracher à une ruine aussi certaine que prochaine ce bel édifice religieux.

Ce lamentable état de choses a mis M. le maire d'Hiers-Brouage dans la dure nécessité de fermer momentanément l'église et d'en interdire tout culte.

Ce nouveau régime nous devient excessivement cruel ; nous sommes réduits à implorer le secours de nos voisins dans toutes les circonstances de notre vie religieuse.

Nous nous adressons donc à vous, monsieur le maire, et aussi à l'obligeance de vos administrés, pour nous aider dans la restauration de notre église et de notre culte paroissial.

M. le maire d'Hiers-Brouage, les conseillers municipaux et les habitants de Brouage, tous, nous vous demandons au nom de notre grand Champlain, dont vous avez célébré, l'an passé, la gloire, de venir à notre secours et d'agréer favorablement notre demande.

Nous tiendrons à votre disposition tous les renseignements que vous désireriez connaître.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de nos sentiments sympathiques dévoués.

Puis viennent une soixantaine de signatures autographes, qui couvrent toute une page.

Lettre de Son Honneur le Maire de Québec à

M. Cyr. F. Delâge, Président

de la Société Saint Jean-Baptiste de Québec

Québec, le 2 mai 1910

Cher monsieur,

Vous savez, pour l'avoir vu sur les journaux et pour vous en avoir parlé moi-même, que le maire de Brouage nous a invités par lettre à la souscription d'un montant de quelque centaines de piastres pour aider à la réparation de l'église de sa place. Cette lettre m'a été adressée directement. Mais il me semble qu'il appartient à la Société Saint-Jean-Baptiste de patronner ce mouvement. Vos succès passés m'induisent à